

MARSAZ – BULLETIN D'INFORMATIONS Juillet 2015

Responsable de publication : Paul MORO

Madame, Monsieur,

Tout d'abord au vu des fortes vagues de chaleur de cet été, vous trouverez dans ce bulletin quelques conseils qui peuvent vous aider à affronter ces épisodes de canicule.

Les travaux annoncés en début de mandat sont en cours, certains sont terminés et d'autres se poursuivent au rythme des contraintes administratives et financières.

La lutte contre les crues de la Veane est en cours. Une réunion d'information a eu lieu le 1^{er} juillet avec les partenaires concernés : Communauté des Communes du Pays de l'Herbasse et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA). En attendant les fossés communaux ont été nettoyés et curés ainsi que les bassins de rétention existants. Le lit du ruisseau Chemin de la Combe/Chemin de Maubourg a été reprofilé.

L'acquisition foncière est en voie d'achèvement et les études de franchissement rue des Cottines en cours.

La demande pour l'accès à Internet pour tous a été faite auprès d'A.D.N., le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, chargé de déployer le réseau ADSL mais suite au changement de gouvernance, des rendez-vous ont été reprogrammés.

Une étude préalable a été réalisée par le CAUE concernant la rénovation de la mairie et de sa mise aux normes. Nous attendons un chiffrage de la part d'un cabinet d'architectes afin de construire le dossier financier.

Comme vous avez pu le constater les chemins du Mulet et des Grands Plans ont été goudronnés.

L'ancien bar a été transformé en salle associative annexe et peut être prêté aux associations et loué aux particuliers en journée. Le logement attenant est en cours de rénovation afin d'être loué prochainement.

La commune s'est aussi engagée dans le cadre d'un plan de désherbage communal pour tendre vers le zéro phyto à l'horizon 2016 et à modifier ses techniques de désherbage.

Le prochain bulletin sera édité en fin d'année.

En attendant bonnes vacances à vous tous.

Le maire Paul MORO

La Ludomobile... mobile... à Marsaz

Le jeu pour vous est associé aux enfants... mais NON... c'est un moment convivial, de rencontres, de fou-rires à partager TOUS ENSEMBLE, toutes générations confondues.

Plusieurs soirées jeux ont déjà eu lieu avec une cinquantaine de personnes, âgées de 3 à 70 ans (record à battre !).

Caroline de la Maison du jeu de St Donat a animé ces soirées, soutenue par un collectif d'habitants de Marsaz.

Venez jouer avec nous :

- **Vendredi 9 octobre**, dès la sortie de l'école à 16 h, découvertes de jeux.
A 19 h possibilité de repas partagé et après place aux jeux, au choix de chacun.
- **Vendredi 11 décembre**, à 19 h, pour une grande soirée jeux thématique... Surprise !

Soirées jeux : gratuites

 Nombre de joueurs : illimité

Age : 1 - 99

Participants : enfants, ados, adultes, seniors

Lieu : Salle des fêtes de Marsaz

Le collectif ludique de Marsaz

Bibliothèque communale



A partir du 8 Juillet :

Mercredi : 16 h 30 à 17 h 30

Août : Fermée

Réouverture le 2 septembre le mercredi de 16h30 à 17h30 et le vendredi de 16h30 à 17h30

Marché : Un petit marché a pris place depuis le mois de juin sur le parking de l'école, il reprendra après les vacances scolaires **le mardi 8 septembre**.

Réouverture des listes électorales:

Les électeurs ont jusqu'au 30 septembre pour s'inscrire sur les listes électorales.

Toutes les inscriptions reçues entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en compte pour le scrutin des régionales de décembre prochain.

Nous vous rappelons que Marsaz a un site internet où vous pouvez trouver diverses informations :

<http://www.mairie-marsaz.fr>



Fermeture de la mairie du 3 au 21 août 2015 inclus.

Comment se protéger pendant une vague de chaleur ?

Les stores seront :

- baissé
 - relevé
- 0 800 06 66 66 - Canicule Info S**
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Dans la journée, persiennes et vitrages seront :

- maintenus fermés du côté du soleil. Leur double obstacle limite l'entrée de la chaleur dans la pièce.
- ouverts du côté ombragé si cela permet la réalisation de courants d'air. Dans ce cas, pendre une serviette humide pour que l'évaporation refroidisse l'atmosphère. Si il n'est pas possible de faire des courants d'air avec les seules fenêtres à l'ombre, les maintenir fermées.

Si l'habitation a des expositions multiples, Il faudra faire tourner ouverture et fermeture des fenêtres en suivant le soleil.

Le soir, les dernières fenêtres fermées (persiennes et vitres) seront ouvertes, quand le soleil sera couché ET que la température extérieure aura baissé. La nuit, on laissera ouvertes, dans la mesure du possible, vitres et persiennes.

On les coince pour faciliter les courants d'air.

Maintenir le corps frais

- 1) Habits amples, légers, clairs Préférer le coton, qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration
- 2) Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif. De l'eau essentiellement, des fruits pressés éventuellement. Jamais d'alcool. Eviter sodas et autres boissons sucrées. Evitez les boissons à forte teneur en caféine (diurétiques)
- 3) Utilisation de ventilateur et brumisateur
L'usage simultané est le plus efficace : « brumiser » d'abord les parties découvertes puis ventiler les parties mouillées avec le ventilateur manuel. A répéter autant de fois qu'on le veut, dès qu'on est sec.
- 4) Utilisation répétée des douches fraîches (mais pas froides)
- 5) Si l'habitation ne peut pas être rafraîchie, prévoir de passer plusieurs heures par jour, chaque jour, dans un endroit frais, proche de son domicile et repéré à l'avance.
- 6) Dans tous les cas, respecter si possible l'heure de la sieste
Pendant les heures les plus chaudes, se reposer, dans un lieu frais.



Prévenir votre activité physique

Le sport (sport, jardinage, bricolage).
Il est urgent aux heures fraîches.

- Si une activité est obligatoire : jamais au soleil.
- Mouiller son tee-shirt et sa casquette avant de les enfiler, les laisser sécher sur la peau et renouveler le procédé.
- On peut aussi s'asperger d'eau, régulièrement, si l'on est obligé de travailler. Garder des relations sociales régulières.
- Appeler les membres de sa famille au téléphone.
- Demander l'aide de ses voisins.

- Proposer son aide aux plus fragiles : soyons solidaires face à une menace collective.

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public :

LES T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)

Quelques changements pour la rentrée scolaire 2015/2016 :

✦ Une participation de 30,00 € pour l'année sera demandée afin de financer les personnes recrutées (Animateurs M.J.C.) pour encadrer ces activités car les mairies du R.P.I. ne peuvent pas prendre en charge ces dépenses.

✦ Pour **procéder à l'inscription**, tous les parents d'élèves inscrits à l'école de Marsaz vont recevoir par voie postale une fiche d'inscription, qui sera **à retourner avant le 28 Août 2015 à la mairie de Marsaz, ou à la permanence de l'association « cantine/garderie » à la salle associative de Marsaz le vendredi 28 août 2015 de 17 h à 19 h.** Ce jour-là, un représentant de la Mairie sera là pour répondre à vos questions.

Ambroisie : Comme toutes les années, cette plante allergisante prolifère, chaque propriétaire doit veiller à sa destruction. Le référent ambroisie sur la commune est Monsieur Michel MARION.

Feu : Nous vous rappelons l'interdiction du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de la Drôme selon arrêté préfectoral n° 2013-114-0007 du 24 avril 2013. Les solutions alternatives sont le compostage, le broyage ou le dépôt à la déchetterie de Saint Donat (ouverture du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

BAIGNADES / Quelques règles de prudence et de sécurité :

A la piscine, à la plage, il faut avant tout bien surveiller les enfants. Il faut un responsable unique qui assure la surveillance, on se baigne avec eux et surtout on oublie les matelas pneumatiques, bateaux... Si on utilise une bouée, celle-ci est homologuée. Les jouets autour de la piscine sont rangés après la baignade pour éviter que les enfants ne soient tentés d'y retourner seuls.

Les numéros d'urgence à connaître sont le 15 (SAMU) le 18 (pompiers) et le 112 à partir d'un fixe ou portable numéro européen qui réunit le 15 et 18.

Enfin, évitez de vous baigner après un « bon » repas et surtout après une longue exposition au soleil (risque d'hydrocution).

Vous pouvez aussi vous former aux gestes de premiers secours auprès d'organismes agréés.